

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129632-MCF TPCAU n°1

Ref : 2025-2129632

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris- Belleville (ENSA-PB) Ministère de la culture	ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2026

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	Expérience souhaitée Non renseigné		
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non	Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA-PB recrute quelqu'un ayant une fine connaissance de la diversité des métiers et des pratiques de l'architecture, afin de diriger la formation HMONP et de contribuer au champ TPCAU.

Missions

- HMONP

La personne exercera ses principales fonctions dans la formation HMONP. La candidature explicitera comment elle en envisage la coordination. Elle veillera à la qualité des enseignements théoriques et à leur bonne articulation. Avec la direction des études, elle supervisera les mises en situation professionnelles et les modalités d'évaluation de la formation.

Suivant l'arrêté du 10/04/2007 et en adéquation avec les orientations de l'École, avec l'appui de la commission HMONP, elle mettra en œuvre les choix stratégiques établis sur la base du diagnostic de la formation. Elle sera force de proposition pour définir les programmes, les modalités d'organisation et d'évaluation.

Elle coordonnera l'équipe d'intervenant.e.s, en co-définissant les sujets des enseignements, ainsi que l'ordre des interventions et le rythme des sessions. Elle assistera régulièrement aux cours théoriques, afin de mener un travail d'évaluation et d'expertise, permettant un relais critique des contenus et l'animation de discussions avec les ADE.

Elle organisera un cycle de conférences sur les « nouvelles pratiques et leurs enjeux », dans cette formation, ouvert à l'ensemble de l'École.

Elle coordonnera les directeur.rice.s d'études des ADE dans l'encadrement des mémoires de MSP, afin d'harmoniser les modalités de suivi et les attendus.

Elle coordonnera la commission HMONP en charge des modalités d'inscription. Elle assurera le relais avec la responsable au service des études. Elle participera à l'organisation des jurys, aux réunions inter-écoles et aux échanges avec la tutelle et l'Ordre des architectes. Elle pilotera le dossier d'habilitation.

- Licence et Master

La personne complétera son service par un cours en L3 sur les nouvelles pratiques professionnelles et les cadres de production de l'architecture.

Elle renforcera l'enseignement du champ TPCAU, en participant à des enseignements de projet en Licence ou Master, en apportant une expertise sur les questions de mise en œuvre, d'organisation et d'économie du chantier, suivant ses domaines de compétences.

- Missions transversales

- encadrer des stages et des mémoires de mise en situation professionnelle (MSP)
- s'engager dans la vie de l'École, les instances et la commission Métiers
- contribuer à l'analyse critique de l'enseignement en TPCAU et participera à la réflexion et à la définition du projet

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Compétences

La personne doit justifier d'expériences confirmées dans l'enseignement du projet dans les deux cycles et doit justifier d'une pratique architecturale significative. Elle met ses propres

acquis au service de l'enseignement, fondant ses positions critiques sur la discipline, en articulation avec les champs associés.

Les acquis de sa propre pratique pédagogique et de maîtrise d'œuvre seront mis au service de la formation HMONP et de l'enseignement en Licence et Master, en prise avec les problématiques contemporaines et les métiers de l'architecture.

Ses terrains d'investigation présentent des convergences avec les thématiques développées par l'École, « les conditions du projet » et « l'édification du projet », soient la compréhension des conditions de production de l'architecture.

- Connaissance fine de la diversité des métiers de l'architecture et des modes d'exercice.
- Position critique sur les enjeux contemporains de la fabrique et des pratiques du projet.
- Production reconnue pour son apport à son champ d'étude.

- Savoir-faire

- Pratique éprouvée de la discipline TPCAU et de la maîtrise d'œuvre.
- Maîtrise des méthodes d'enseignement visant à développer l'esprit critique.

- Savoir-être

- Aptitude au pilotage de groupes d'enseignement et à travailler de manière collégiale.
- Capacité à s'inscrire dans un projet d'École, à dialoguer avec d'autres champs culturels et professionnels.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Formation HMONP.

3 - Diplômes expérience professionnelle souhaité

- Diplôme d'architecte (DPLG ou ADE HMONP). Inscription à l'Ordre des architectes.
- Expérience avérée de l'enseignement et de la maîtrise d'œuvre (pratique professionnelle exigeante et œuvre construite, quelle qu'en soit l'échelle), témoignant d'une démarche réflexive sur la discipline et sur les conditions de la production de l'architecture aujourd'hui.

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Poste ouvert à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes

reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2026

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun·e de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage, Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipe d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel).

Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation... Afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école et celle des études exercent la responsabilité de

la définition de la charge de service (320h eq TD par an)

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines.